

Plan d'actions pour la sauvegarde du patrimoine rural de Vellerat

1 QU'EST-CE QU'UN PLAN D'ACTIONS

Suite à l'analyse du paysage de la commune (partie B du présent rapport), une conception peut être élaborée dans le but de sauvegarder le paysage de Vellerat. Sur cette base, des projets prioritaires et secondaires peuvent être décrits, avec des indications pour la mise en œuvre, le cadre financier et la planification temporelle. Il s'agit du plan d'actions.

Le plan d'actions contient les éléments suivants:

- **objectifs du projet,**
- **conduite du projet,**
- **planification financière,**
- **fiches des mesures,**
- **récapitulatifs.**

2 OBJECTIFS DU PROJET

La commune de Vellerat coordonne les actions sur son territoire afin d'assurer un développement durable de son paysage. Elle prend les mesures qui s'imposent en fonction de ses moyens et poursuit ces buts dans différents domaines selon plusieurs axes fondamentaux.

Économique: Agriculture
Sylviculture

Les actions combinées de l'agriculture et de la sylviculture sont à la base du paysage que l'on connaît aujourd'hui à Vellerat. Il est donc nécessaire d'agir sur ces deux composantes en assurant la pérennité de ce volet économique et en renforçant les aspects écologiques et paysagers qui leurs sont associés.

Social: Loisirs
Prise de conscience - information

L'aspect social doit également être pris en compte dans le projet à travers les loisirs et l'information liés au paysage. En développant ces deux aspects, le paysage peut être valorisé et ainsi mieux respecté.

Environnemental: Milieux naturels

Dans un souci de développement durable, la conservation de la nature et de ses ressources doit être intégrée au projet afin de conserver toute la diversité biologique de la commune.

Patrimoine bâti: Protection des biens architecturaux

Le patrimoine bâti de Vellerat mérite attention. Il faut coordonner les actions de planification du territoire et la protection des biens culturels.

3 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET MESURES

Pour les thèmes ci-dessus, des objectifs opérationnels ont été fixés. Ils n'ont pas tous la même priorité. Pour les atteindre, plusieurs mesures ont été développées.

3.1 THÈMES TRAITÉS

3.1.1 AGRICULTURE

Objectif:

Sauvegarder l'agriculture de Vellerat en tenant compte des intérêts écologiques et paysagers de l'espace rural de la commune.

Mesures:

- Stimuler la gestion adéquate des pâturages (A1),
- clôture du pâturage (A2),
- gestion agro-écologique du pâturage (A3),
- gestion des chemins du pâturage de Vellerat (A4).

3.1.2 SYLVICULTURE

Objectif:

Améliorer les conditions d'exploitation forestière en tenant compte du rôle écologique de la forêt.

Mesures:

- réalisation d'un plan des fonctions (S1),
- amélioration de la desserte forestière (S2),
- gestion écologique des lisières (S3),
- création d'une réserve forestière (S4).

3.1.3 LOISIRS

Objectif:

Promouvoir les activités de loisirs liées au paysage pour la population de Vellerat.

Mesures:

- créer un guide des promenades et de découverte de la commune de Vellerat (L1),
- créer un dépliant d'information sur la cueillette de mûres (L2).

3.1.4 INFORMATION

Objectif:

Donner la possibilité à la population de s'impliquer et de s'exprimer sur le projet paysage et l'informer sur l'avancement de celui-ci.

Mesures:

- informations concernant l'avancement du projet sur le site Internet de Vellerat (I1),
- création d'un forum sur le site Internet de Vellerat (I2),
- organisation d'un pique-nique annuel avec pour thème le projet paysage (I3),
- organisation d'un après-midi de promenade et découverte de la commune (Voir L1).

3.1.5 MILIEUX NATURELS

Objectif:

Assurer la pérennité du patrimoine naturel de la commune de Vellerat.

Mesures:

- extensification des Prés de Vellerat (M1),
 - création d'un étang aux Bîmes (M2),
 - revitalisation de ruisseaux (M3),
 - revitalisation et création de 2 mares (M4),
 - gestion du bocage (M5),
 - mise en place de 4 ha de SCE de qualité OQE (Voir A5),
 - sauvegarde de 2 zones humides du pâturage,
 - gestion différenciée des prairies sèches du pâturage,
 - gestion écologique des lisières (Voir S3).
- } Voir A 2

3.1.6 ESPACE BATI

Objectif:

Conserver l'aspect rural du village en tant que patrimoine culturel et historique.

Mesures:

- élaboration d'un concept d'aménagement de l'espace dans le village (E1),
- création d'un verger communal (E2),
- incitation financière pour la plantation d'arbres fruitiers (E3).

3.2 PRIORITÉS DES ACTIONS

Les actions prioritaires sont celles que la commune va engager le plus rapidement possible en mettant en œuvre le plan d'action. Elles sont prioritaires afin de ne pas perdre un potentiel (floristique ou faunistique), ou parce que des actions en planification peuvent permettre d'atteindre des objectifs réalistes dans les prochaines années.

3.3 CONDUITE DU PROJET

Il s'agit d'un projet de grande envergure qui ne peut pas être géré uniquement par les structures communales. Une structure spécifique doit donc être mise en place:

- **Organe de conduite:** groupe d'environ 7 personnes responsables de la gestion de l'ensemble du projet, de la stimulation des actions et la définition du programme et du budget annuel. Ce groupe est constitué des représentants de la commune et de la population. Des représentants des différents services et institutions liés au projet (OEPN, SRVA,...) peuvent être associés de manière continue ou selon les besoins.
- **Gestionnaire:** Il est important d'avoir une personne, qui dans le terrain peut conduire les actions et conseiller l'organe de conduite. Le garde forestier qui joue le même rôle sur la commune de Soultz est la personne toute désignée.
- **Animateur du projet:** Ce conseiller externe est subordonné à l'organe de conduite. Il est responsable du suivi des mesures, de la communication et de la gestion des coûts.

3.4 MESURES PRIORITAIRES

Mesures prioritaires			
Agriculture	1	A1	Stimuler la gestion adéquate des pâturages
Agriculture	1	A2	Clôture du pâturage
Agriculture	1	A3	Gestion agro-écologique du pâturage
Agriculture	1	A4	Gestion des chemins du pâturage de Vellerat
Information	1	I1	Information concernant l'avancement du projet
Information	1	I3	Organisation d'un pique-nique
Milieux naturels	1	M1	Extensification des Prés de Vellerat
Milieux naturels	1	M2	Création d'un étang aux Bîmes / REALISE
Milieux naturels	1	M3	Revitalisation de ruisseaux / réalisé part.
Milieux naturels	1	M4	Création de 2 mares
Milieux naturels	1	M6	Gestion du bocage
Sylviculture	1	S3	Gestion écologique des lisières